

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS**

**COMMUNE D'INGUINIEL - APPROBATION
DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES
EAUX USEES**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du
17 Octobre 2017

Suite à la convocation du 9 Octobre 2017, la séance est ouverte à 17h00 à la Maison de l'Agglomération, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents :

Roger Thomazo, Pascal Le Doussal, Gérard Falquerho, Pascale Le Oué, Alain Nicolazo, Michel Dagorne, Dominique Yvon, Jo Daniel, Françoise Ballester, André Hartereau, Marie-Françoise Cerez, Frédéric Toussaint, Serge Gerbaud, Armelle Nicolas, Jean-Marc Léauté, Thérèse Thiéry, Olivier Le Maur, Myrianne Coché, Morgane Hémon, Joël Izar, Patricia Kerjouan, François Le Louer, Serge Gagneux, Brigitte Melin, Olivier Le Lamer, Marie-Christine Détraz, Jean-Paul Aucher, Jean-Paul Solaro, Gaël Le Saout, Yann Syz, Nadyne Duriez, Tristan Douard, Agathe Le Gallic, Fabrice Loher, Maria Colas, Noëlle Piriou, Téaki Dupont, Isabelle Le Riblair, Dominique Quintin, Daniel Le Lorrec, Rolland Guillemot (suppléant), Pierrik Nevannen, Daniel Martin, Marc Boutruche, Céline Olivier, Marc Cozilis, Gisèle Guilbart.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique Le Vouedec donne pouvoir à Daniel Martin
Robert Hénault donne pouvoir à Agathe Le Gallic
Caroline Balssa donne pouvoir à Marie-Françoise Cerez
Nathalie Le Magueresse donne pouvoir à Gaël Le Saout
Marie-Christine Baro donne pouvoir à Nadyne Duriez
Emmanuelle Williamson donne pouvoir à Tristan Douard
Laurent Tonnerre donne pouvoir à Olivier Le Lamer
Karine Rigole donne pouvoir à Jean-Paul Solaro
Jean Le Bot donne pouvoir à Fabrice Loher
Delphine Alexandre donne pouvoir à Serge Gerbaud
Ronan Loas donne pouvoir à Téaki Dupont
Loïc Tonnerre donne pouvoir à Victor Tonnerre
Jean-Michel Bonhomme donne pouvoir à Norbert Métairie

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 7 octobre 2025

**Absent représenté :**

Jacques Le Nay

Absents excusés :

Jean-Michel Jacques
Alain L'Hénoret
Pascal Flégeau

Arrivées de Jean-Louis Le Masle et de Victor Tonnerre au cours de l'examen de la question n°4

Arrivées de Caroline Balssa et de Morgane Hémon au cours de l'examen de la question n°10

Départs de Serge Gerbaud et de Brigitte Melin au cours de l'examen de la question n°36

Départ de Pierrick Nevannen au cours de l'examen de la question n°45

Les questions n° 62, 63 et 64 ont été examinées avant les questions n° 47 et suivantes

Départ de Jean-Paul Solaro (pouvoir donné à Yann SYZ) au cours de l'examen de la question n°62

Départ de Patricia Kerjouan au cours de l'examen de la question n°49

Myranne Coché et Marc Boutruche sont désignés secrétaires de séance.

COMMUNE D'INGUINIEL - APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les communes définissent après étude préalable, un zonage d'assainissement qui délimite les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement définit le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone. Il est soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par la collectivité. Les prescriptions résultant du zonage sont intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) lorsque ce dernier existe ou qu'il est en cours d'instruction.

Le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Inguiniel a été approuvé par délibération de la commune en 1998.

La commune ayant lancé une révision de son Plan Local d'Urbanisme, il convenait de mettre en cohérence les deux documents et de réviser le zonage d'assainissement en prenant en compte les évolutions d'urbanisation passée et à venir sur le territoire de la commune.

Le projet de zonage d'assainissement, approuvé en Conseil communautaire le 11 octobre 2016, a fait l'objet d'une enquête publique du 9 juin 2017 à 9h00 au 12 juillet 2017 à 17h00.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le décret n°2006-503 du 2 mai 2006 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L.2224-8 et suivants, D.2224-5-1, R.2224-6 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur du 8 août 2017 qui émet un avis FAVORABLE sans réserve au projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'Inguiniel ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement de la commune d'Inguiniel tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire, est conforme au PLU de la commune, et est prêt à être approuvé ;

Vu l'avis de la Commission de la préservation et de la gestion durable des ressources ;

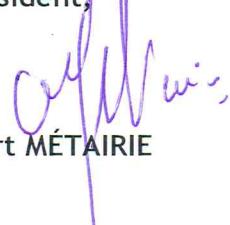
Vu l'avis du Bureau ;

Article 1 : APPROUVE le plan de zonage de l'assainissement de la commune d'Inguiniel tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : MANDATE le Président ou le Vice-Président délégué pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

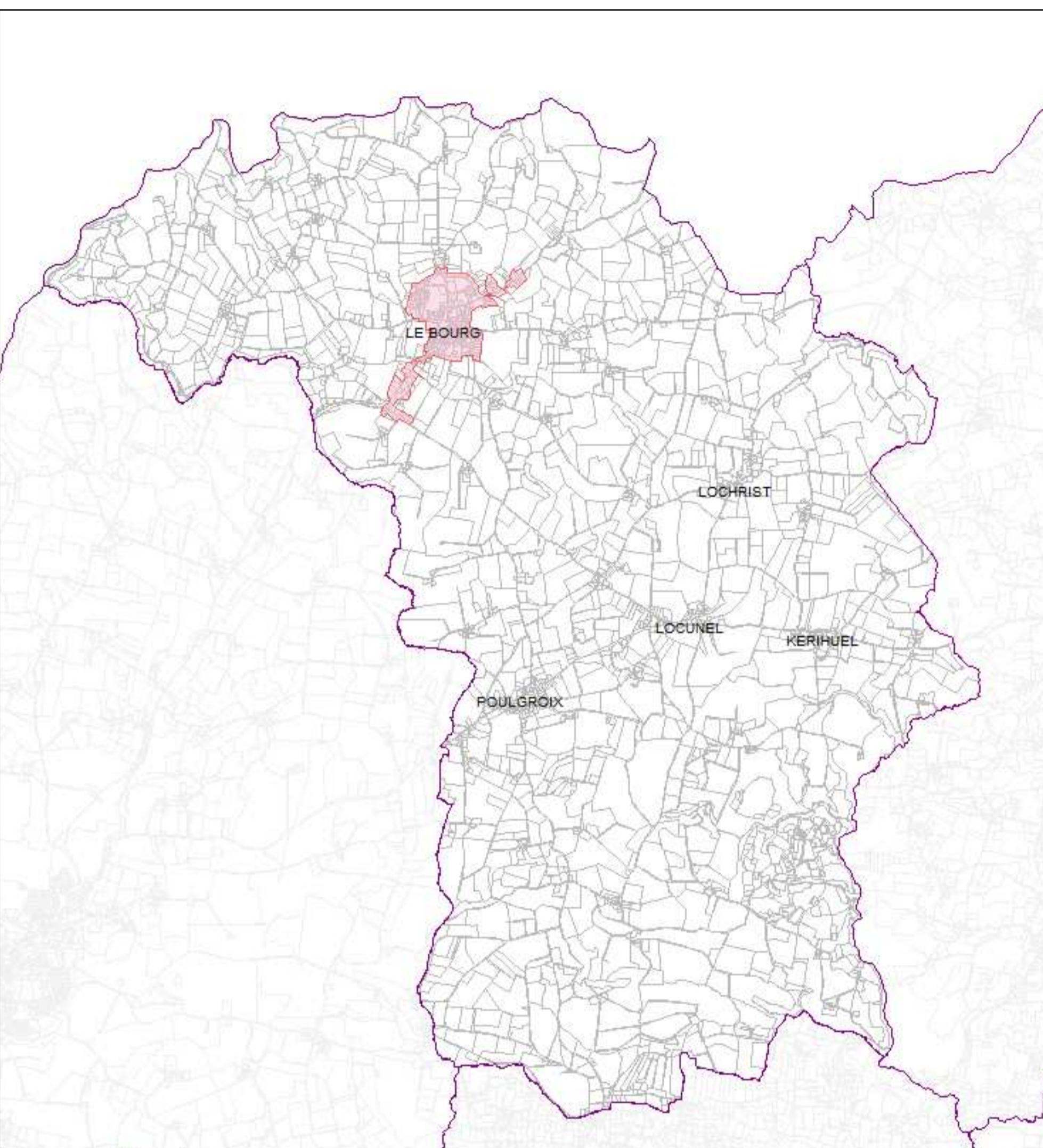
Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Norbert MÉTAIRIE

Zonage d'assainissement des eaux usées Commune d'Inguiniel

Annexe à la délibération du 17 octobre 2017



Légende

- zonage assainissement collectif
- zonage assainissement non collectif

